



Politique d'investissement responsable

Impact environnemental, social et de gouvernance (ESG)



**CLEAR
SKIES**

INVESTMENT
MANAGEMENT

Date d'entrée en vigueur:
1 Janvier, 2022

Approuvé par:
Michel Brutti
Président

Révisée le :
2 mars 2022

Applicable à:
Placements publics et privés



Sommaire

- 01 Notre approche
- 02 Définir l'impact
- 03 Recherche et évaluation des investissements
- 04 ESG et mesure d'impact
- 05 Engagement avec les compagnies
- 06 ESG et gestion de l'impact

Notre approche

La mission de Clear Skies Investment Management Inc. (Clear Skies) est d'orienter le capital vers des initiatives à impact positif et d'accélérer la contribution du secteur financier à un monde plus durable. Pour mener à bien cette mission, nous nous sommes engagés à élaborer une stratégie d'investissement d'impact qui octroie la même importance aux rendements financiers et à l'impact positif qu'ils peuvent engendrer. Ainsi, le capital est non seulement au service des actionnaires mais aussi de toutes les parties prenantes. Nous définissons l'impact positif comme une activité axée sur un impact qui s'aligne avec au moins un des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies et qui comporte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les activités commerciales auxquelles elle est associée. Nous sommes convaincus que cette pratique profite aux investisseurs à long terme comme Clear Skies/Ciels bleus qui, en tant qu'investisseur à long terme, se doit de faire fructifier le capital de ses clients de manière peu risquée tout en mesurant et en améliorant l'impact des investissements sous-jacents. Clear Skies adhère aux six principes de l'investissement responsable développés par les Principes d'Investissements Responsables (PRI) ainsi qu'aux autres principes énumérés à la page quatre.



Définir l'impact

Ciels bleus (Clear Skies) a identifié cinq facteurs qui distinguent les investissements d'impact des autres pratiques d'investissement durable :

- La volonté d'obtenir un impact social et environnemental
- Les stratégies pour atteindre l'impact souhaité et l'intégration ESG
- La contribution de l'investisseur à l'impact recherchée
- La mesure de l'impact
- Les rapports transparents sur l'impact

Ces facteurs sont devenus les principaux éléments définissant notre cadre d'investissement d'impact intégré.

Recherche et évaluation des investissements

Le comité d'investissement et les analystes de Ciels bleus sont chargés de veiller à ce que les facteurs ESG soient pris en compte dans chaque analyse et dans chaque décision d'investissement. Lors de la recherche des différents investissements potentiels pour nos portefeuilles et fonds, une analyse d'impact préliminaire est effectuée sur un ensemble de titres en utilisant un système de notation ESG/SDG exclusif à Ciels bleus : « le Radar d'Impact Clear Skies ». L'univers des titres est identifié sur la base des cinq thèmes d'investissement de Ciels bleus présentés dans la figure 1 de ce document. Cela permet aux analystes de choisir les titres qui répondent aux critères « d'intentionnalité en matière d'impact social et environnemental ». Ce radar d'impact est alors suivi d'une évaluation de l'adhésion de la société à la politique d'exclusion de Clear Skies (Ciels bleus), qui s'inspire de la liste d'exclusion de la SFI (filiale de la Banque Mondiale) et des principes du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi qu'à la politique d'investissement responsable de Ciels bleus (Clear Skies).

Figure 1 : Thèmes d'investissement de Ciels bleus (Clear Skies)





ESG et mesure d'impact:

Pour chaque investissement, Ciels bleus tient compte des impacts de l'entreprise sur la planète et la société, ainsi que des attentes de nos clients en matière de risque/rendement, d'impact et de liquidité. La mesure d'impact est cruciale à ce stade pour permettre aux équipes de Ciels bleus de suivre les progrès de l'impact et de s'engager efficacement, tout en rendant compte de manière transparente à nos clients. Lors de l'investissement, des références sont établis à l'aide des indicateurs de succès de Ciels bleus identifiés par les différents outils à notre disposition, notamment le Radar d'impact Clear Skies, IRIS+ (un système de mesure et de gestion de l'impact créé par le Global Impact Investing Network (GIIN) et l'outil de reporting ESG SAMETRICA. Les résultats sont ensuite comparés avec les indicateurs de référence, mesurés pour démontrer les changements et les progrès vers les ODD.

Engagement avec les entreprises

Propriété active:

L'activité d'engagement de Ciels bleus est basée sur l'objectif d'améliorer le comportement des entreprises/investisseurs. Nous avons un engagement clair en faveur d'une approche d'actionnariat actif. Une activité d'engagement est l'interaction volontaire entre l'investisseur et les sociétés/investisseurs actuels ou potentiels pour influencer ou identifier le besoin de conseils sur des questions telles que la stratégie, la performance financière et non financière, le risque, l'impact social et environnemental ainsi que la gouvernance d'entreprise, y compris la divulgation et la culture. Ciels bleus s'engage auprès des entreprises et travaille avec diverses organisations telles que SHARE afin d'encourager les entreprises/investisseurs à améliorer les facteurs ESG et leur impact sur la société et l'environnement.

Vote par procuration :

Ciels bleus (Clear Skies) utilise de manière proactive ses droits de vote afin de garantir les normes les plus élevées en matière de gouvernance, de durabilité et d'initiatives axées sur l'impact dans l'intérêt de nos clients. Clear Skies a établi des lignes directrices afin de fournir un cadre pour traiter les questions courantes liées aux procurations, conformément à la philosophie d'investissement globale de la société. Ciels bleus utilise GIR pour les services de vote par procuration qui sont effectués conformément à la politique d'exercice des droits de vote. Ciels bleus a adopté le dernier « Model Proxy Voting Guideline de la Shareholder Association for Research & Education (SHARE) » comme ligne directrice pour l'exercice des droits de vote.



ESG et gouvernance d'impact

Ciels bleus (Clear Skies) repose sur une base soigneusement conçue qui garantit que les objectifs d'impact et les objectifs financiers font l'objet d'un double suivi et sont discutés tout au long des différentes étapes du cycle de vie de l'investissement (ex-ante, ex-post). La cohérence de nos stratégies d'investissement d'impact est supervisée par le Chef de la Conformité (CCO) et le comité de stratégie d'investissement. Ciels bleus collabore avec des fournisseurs tiers essentiels et organise leurs services pour assurer un fonctionnement sans faille. L'équipe de Ciels bleus effectue un contrôle préalable du risque et de l'impact ESG de chaque fournisseur afin de garantir la cohérence avec nos pratiques et d'assurer la fiabilité et la durabilité des services aux investisseurs.

Chaque investissement potentiel est présenté au comité d'investissement par les analystes de recherche, qui se réunissent tous au moins une fois par semaine pour évaluer les opportunités d'investissement. Cela comprend l'évaluation financière ainsi que l'évaluation de l'impact de l'entreprise/de l'investisseur sur les conditions du marché et les titres existants dans le portefeuille/fonds considéré. Les discussions sont ouvertes, transparentes et une attention particulière est accordée à l'honnêteté des contributions sur la manière de maximiser la valeur pour nos clients ainsi qu'à la responsabilité des retours financiers et d'impact.

Principes applicables:

1. La liste des 17 ODD (Objectifs de développement durable) et leurs cibles :
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>
2. La liste d'exclusion de SFI (Banque Mondiale) :
https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/company-resources/ifcexclusionlist#2007
3. Les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies :
<https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>
4. Les 6 principes de l'investissement responsable :
<https://www.unpri.org/about-us/what-are-the-principles-for-responsible-investment>
5. La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux du travail de L'Organisation internationale du travail (OIT) :
<https://www.ilo.org/declaration/lang--en/index.htm>
6. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :
https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_E_web.pdf